

DÉLIBÉRATION N°2023-24_040
du Conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 19 décembre 2023

7 – Validations des points CFVU (07/12/2023)

Point n°7.7 c) Modalités d'admission, capacités d'accueil et calendriers pour l'année universitaire 2024-2025, pour l'accès aux licences 1,2 et 3

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 19 Membres représentés : 7 Total : 26	Suffrages exprimés : 26 Pour : 24 Contre : 2

VISA(S)

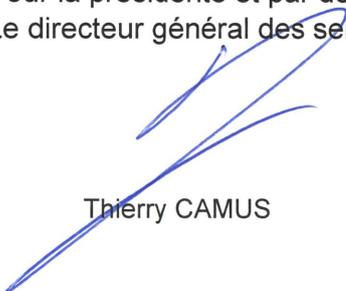
VU le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-3 et L. 712-6-1 ;
VU la délibération n°2023-24_031 de la CFVU du 7 décembre 2023.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les modalités d'admission, capacités d'accueil et calendriers pour l'année universitaire 2024-2025, pour l'accès aux Licences 1, 2 et 3

Besançon, le 22 décembre 2023

Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services




Thierry CAMUS

Annexe / pièce jointe :

Annexe n°7.7.3 Délibération n°2023-2024_031 de la CFVU du 7 décembre 2023

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté



**DELIBERATION N°2023-24_031
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 7 décembre 2023

**4.1 Modalités d'admission, capacités d'accueil et calendriers pour l'année universitaire
2024-2025, pour l'accès**

c. aux Licences 1-2-3

La délibération étant présentée pour AVIS.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 13 Membres représentés : 10 Total : 23	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
--	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, rendent un avis favorable sur les modalités d'admission, capacités d'accueil et calendriers pour l'année universitaire 2024-2025, pour l'accès aux Licences 1-2-3.

Besançon, le 7 décembre 2023

Pour la Présidente et par délégation,

Le directeur général des services

Thierry Camus



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :

modalités d'admission, capacités d'accueil et calendriers pour l'année universitaire 2024-2025, pour l'accès aux licences 1-2-3

*délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté*



Licence 1, 2 et 3

Modalités d'admission, capacités d'accueil et calendrier pour l'accès en première année et, le cas échéant, en deuxième et en troisième année des formations conduisant à la délivrance du diplôme national de licence à l'UFC pour l'année universitaire 2024-2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles [L. 612-3](#), [L. 613-3](#), [L. 613-4](#), [L. 613-5](#), [L. 712-3](#), [D. 612-11](#) à [D. 612-18](#), [R. 613-32](#) à [D. 613-50](#) ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article [L231-1](#) ;

Vu l'[arrêté du 30 juillet 2018](#) relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4 ;

Vu l'[arrêté du 30 mai 2013](#) relatif aux demandes d'admission à une première inscription en première année de licence et aux modalités d'évaluation du niveau de compréhension de la langue française pour les ressortissants étrangers ;

Vu l'[arrêté du 1er septembre 2015](#) autorisant la mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Etudes en France » ;

Vu l'[arrêté du 31 décembre 2020](#) portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Parcoursup » ;

Vu l'[arrêté du 20 avril 2017](#), l'[arrêté du 09 septembre 2019](#) et l'arrêté du 19 octobre 2022 accordant l'agrément à l'université de Besançon en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la procédure d'accréditation pour la rentrée 2024 (renouvellement du contrat de la vague C d'accréditation).

Considérant qu'en application de l'article L. 612-3 du code de l'éducation, les capacités d'accueil des formations du premier cycle de l'enseignement supérieur des établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont arrêtées chaque année par l'autorité académique après dialogue avec chaque établissement.

Considérant que dans le cadre de ce dialogue et avant transmission à l'autorité académique, l'université détermine les capacités d'accueil pour l'accès en première année des mentions des formations conduisant au diplôme national de licence (licence) annexées à ses arrêtés d'accréditation et parcours types.

Considérant qu'il appartient en outre à l'université d'arrêter les modalités d'examen des candidatures présentées dans le cadre des procédures nationales de préinscription sur Parcoursup et de demande d'admission préalable (DAP) sur Etudes en France ou par dossier papier, précédant toutes deux l'inscription en première année d'étude de licence.

Considérant qu'en application de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, il appartient également à l'université d'arrêter les modalités d'examen de l'acquisition des connaissances et compétences mentionnées à l'article 6 par les candidats à la deuxième et troisième année n'ayant pas validé les années antérieures car n'ayant pas suivi le début du parcours conduisant à la mention de licence qu'ils souhaitent intégrer et obtenir, qu'ils aient effectué leur parcours antérieur dans une autre formation de l'établissement ou dans un autre établissement ou encore que leur parcours soit le résultat d'expériences professionnelles ou d'acquis personnels.

Article 1. Capacités d'accueil

Il est proposé à l'autorité académique que l'admission dans les mentions et parcours types de licence délivrées par l'université dépende, pour l'année universitaire 2024-2025, des capacités d'accueil fixées pour la première année d'études dans le tableau en annexe 1.

Les capacités concernent les candidats néo-entrants et les candidats en réorientation à l'issue d'une première année d'enseignement supérieur. Elles ne comprennent pas les étudiants redoublants.

Concernant les licences 1 du SUP-FC, qui par dérogent à Parcoursup les capacités sont indiquées dans le tableau en annexe 2.

Article 2. Modalités d'admission

L'admission dans les mentions et parcours types de licence est subordonnée à l'examen du dossier du candidat, éventuellement assorti d'un entretien, visant à apprécier le projet de formation du candidat, les acquis de sa formation antérieure et ses compétences au regard des caractéristiques et attendus de la formation.

L'admission en première année de licence est prononcée par la présidente de l'université sur proposition de la commission d'examen des vœux. Elle peut être subordonnée à l'acceptation, par le candidat, du bénéfice des dispositifs d'accompagnement pédagogique ou du parcours de formation personnalisé proposés par l'établissement pour favoriser sa réussite.

L'admission en deuxième et troisième année d'études est prononcée par la présidente de l'université sur proposition de la commission pédagogique de validation des acquis de la composante destinataire de la demande d'admission.

Article 3. Dossier de candidature

Outre les informations correspondant au dossier Parcoursup ou au dossier de DAP (formulaire papier ou dans Études en France) que le candidat complète avant d'exprimer ses candidatures (état civil, coordonnées, scolarité actuelle et antérieure, diplôme, ...) et les informations standards sur les candidatures effectuées (date de candidature, candidature confirmée ou non, date de confirmation, ...), le dossier de candidature est chaque fois constitué des pièces ci-après énoncées :

- un dossier détaillé du cursus suivi par le candidat permettant notamment d'apprécier les objectifs et compétences visées par la formation antérieure ;
- les diplômes, en particulier ceux conduisant à un titre donnant accès à l'enseignement supérieur français, certificats, relevés de notes permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies ;
- le descriptif des expériences professionnelles et des acquis personnels permettant d'apprécier la nature des connaissances, compétences et aptitudes acquises, le cas échéant ;
- une lettre de motivation exposant le projet de formation et/ou le projet professionnel ;
- pour les étudiants étrangers non titulaire d'un diplôme français d'accès à l'enseignement supérieur, une attestation de niveau de langue français.

Selon les formations et la procédure applicable au candidat, il pourra également être demandé au candidat de fournir des pièces complémentaires, notamment :

- une fiche Avenir ou une lettre de recommandation du ou des responsables de formation, et/ou de stage suivis par le candidat ;
- une fiche de suivi de réorientation ou de reprise d'études ;
- une attestation spécifique à la nature des enseignements de la formation visée ;
- un questionnaire de positionnement ;
- un curriculum vitae ;
- une copie de la pièce d'identité ;
- une photographie.

Article 4. Calendrier de candidature

Première année de licence :

Les dates limites de dépôt des dossiers en vue d'une inscription, au titre de l'année universitaire 2024-2025, en première année des mentions et parcours types de licence, sont fixées dans les calendriers nationaux des procédures de préinscription Parcoursup et de demande d'admission préalable (DAP) ou, par dérogation, pour les mentions de licence du SUP-FC, dans la délibération du Conseil d'administration « Calendriers de recrutement 2024-2025 ».

Deuxième et troisième année de licence :

Les demandes d'admission en vue d'une inscription, au titre de l'année universitaire 2024-2025, en deuxième et troisième année des mentions et parcours types de licence sont étudiées par la commission pédagogique de validation des acquis de la composante destinataire de la demande aux dates limites fixées par la composante, en tenant compte notamment du calendrier de la procédure de candidature dans *Etudes en France*, et indiquées aux candidats via le site admission-inscription. Cette candidature pourra se faire via e-candidat ou en prenant directement contact avec la composante concernée.

Article 5. Règle du silence vaut acceptation

Première année de licence :

Le silence gardé par l'établissement sur une candidature en première année de licence présentée dans le cadre de la procédure nationale de préinscription Parcoursup ne fait naître aucune décision implicite avant le terme de cette procédure (L.612-3 I.). En revanche, lorsque la candidature en première année de licence est présentée dans le cadre du calendrier de la DAP, le silence gardé pendant 7 mois par l'établissement sur une demande vaut décision d'acceptation et lorsque la candidature en première année de licence est présentée dans le cadre du calendrier dérogatoire prévu pour les mentions et parcours types de licence du SUP-FC, le silence gardé pendant 2 mois par l'établissement sur une demande vaut décision d'acceptation.

Deuxième année de licence :

Le silence gardé par l'établissement sur une candidature en deuxième ou troisième année de licence présentée dans le cadre de la procédure de validation des acquis en vue l'accès au différents niveaux de l'enseignement supérieur ou dans le cadre de la validation d'acquis d'études supérieures ou dans celui de la validation des acquis de l'expérience fait naître une décision implicite d'acceptation au bout de 2 mois. Lorsque la candidature en deuxième ou troisième année de licence est présentée dans le cadre du calendrier de la procédure de candidature dans Etudes en France, le silence gardé pendant 2 mois après l'avis des services consulaires d'action culturelle vaut décision d'acceptation.

Article 6. Exécution

Le directeur général des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

Article 7. Transmission au contrôle de légalité et publication

La présente délibération sera transmise à Madame la Rectrice de la région académique, Chancelière des universités. Elle sera publiée sur le site internet de l'université.

CAPACITES 2024 - Licences (recrutement via Parcoursup)

Etablissement	Composante	Type de formation	Code formation Parcoursup	Mention	Parcours	Sélective	Capacité d'accueil TOTALE rentrée 2024	Capacité pour Parcoursup rentrée 2024	Capacité pour Parcoursup session n-1	Nombre de vœux session n-1	
Besançon	SLHS	CMI	23358	Edition numérique et patrimoines de l'antiquité à nos jours	CMI ENPAJ	OUI	18	18	18	36	
Besançon	SLHS	CMI	15172	Géographie et aménagement	CMI SIGIT	OUI	18	18	18	44	
Besançon	ST	CMI	14917	Informatique	CMI Informatique	OUI	18	18	18	153	
Besançon	ST	CMI	14107	Physique, chimie	CMI Pics	OUI	18	18	18	61	
Besançon	ST	CMI	14077	Sciences de la terre	CMI Géologie appliquée	OUI	18	18	18	66	
Besançon	ST	CMI	14109	Sciences pour l'ingénieur	CMI Scube	OUI	18	18	18	139	
Montbéliard	STGI	CMI	15106	Sciences de la vie	CMI Environnement et territoire	OUI	18	15	15	95	
Belfort	STGI	CMI	15105	Sciences pour l'ingénieur	CMI H3E	OUI	18	18	18	130	
Besançon	SJEPG	Licence	3542	Administration économique et sociale		NON	180	150	150	1346	
Besançon	SJEPG	Licence	3541	Droit		NON	500	350	350	1839	
Besançon	SJEPG	Licence	44324	Droit	Double diplôme Licence Droit - uFC-Univ Limerick	OUI	5	5	0	0	
Besançon	SJEPG	Licence	3540	Economie et gestion		NON	240	220	220	1034	
Besançon	SLHS	Licence	3549	Arts du spectacle		NON	70	60	60	312	
Besançon	SLHS	Licence	3557	Géographie et aménagement		NON	70	55	55	211	
Besançon	SLHS	Licence	3560	Histoire		NON	220	200	200	823	
Besançon	SLHS	Licence	3558	Histoire de l'art et archéologie		NON	100	90	100	478	
Besançon	SLHS	Licence	3550	Langues étrangères appliquées	2 langues (Ang, All, Esp, Ital, Russe)	NON	225	199	199	809	
Besançon	SLHS	Licence	32331	Langues étrangères appliquées	Double diplôme franco-italien : Développement International des Entreprises, en partenariat avec l'Université de Trente	OUI	30	30	30	99	
Besançon	SLHS	Licence	3546	Lettres	Lettres classiques	NON	110	100	100	119	
Besançon	SLHS	Licence	3553	Lettres	Lettres modernes	NON	150	130	130	365	
Besançon	SLHS	Licence	3548	LLCER	Allemand	NON	95	80	80	23	
Besançon	SLHS	Licence	3551	LLCER	Anglais	NON	200	180	200	712	
Besançon	SLHS	Licence	3547	LLCER	Espagnol	NON	90	80	80	111	
Besançon	SLHS	Licence	3552	LLCER	Italien	NON	100	80	80	30	
Besançon	SLHS	Licence	18426	LLCER	Formation franco-allemande appliquée : culture et économie, en partenariat avec l'Université de Wuppertal (Bergische Universität)	OUI	30	30	30	37	
Besançon	SLHS	Licence	3544	Musicoologie		NON	55	50	50	194	
Besançon	SLHS	Licence	3563	Philosophie		NON	95	80	80	337	
Besançon	SLHS	Licence	3561	Psychologie		NON	385	325	325	3774	
Besançon	SLHS	Licence	3554	Sciences du langage	langage, discours et société	NON	80	75	75	325	
Besançon	SLHS	Licence	44426	Sciences du langage	communication et société	NON	50	50	0	0	
Besançon	SLHS	Licence	3562	Sociologie		NON	150	140	140	586	
Besançon	ST	Licence	3532	Informatique		NON	80	70	70	565	
Besançon	ST	Licence	3536	Mathématiques		NON	60	57	57	839	
Besançon	ST	Licence	3531	Physique, chimie		NON	60	59	59	773	
Besançon	ST	Licence	3539	Sciences pour l'ingénieur		NON	60	57	57	443	
Besançon	ST	Licence	37994	Sciences pour l'ingénieur	CPES	OUI	24	24	24	125	
Besançon	ST	Licence	3538	Sciences de la terre		NON	58	48	40	253	
Besançon	ST	Licence	3535	Sciences de la vie		NON	260	216	224	1580	
Belfort	STGI	Licence	32732	Administration économique et sociale	Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles	NON	40	38	38	397	
Belfort	STGI	Licence	10838	Administration économique et sociale	AGE-RH	NON	120	90	90	782	
Belfort	STGI	Licence	32313	Physique, chimie		NON	30	30	30	169	
Belfort	STGI	Licence	32317	Droit		NON	120	90	90	544	
Montbéliard	STGI	Licence	16915	Langues étrangères appliquées	Ang-All / Ang-Esp	NON	70	60	60	225	
Montbéliard	STGI	Licence	3593	Sciences de la vie	Sciences de la vie - environnement	NON	60	50	50	478	
Belfort	STGI	Licence	32319	Sciences pour l'ingénieur	IEE/ TE	NON	24	24	24	154	
Besançon	STAPS	Licence	27288	STAPS - management du sport	Management du sport	NON					
Besançon	STAPS	Licence	27288	STAPS - activité physique adaptée - santé	Activité Physique Adaptée et Santé	NON					
Besançon	STAPS	Licence	27288	STAPS - entraînement sportif	Entraînement Sportif	NON					
Besançon	STAPS	Licence	27288	STAPS - éducation et motricité	Education et motricité	NON	540	350	350	2593	
Besançon	STAPS	Licence	27288	STAPS - Ergonomie du sport et performance motrice	Ergonomie du sport et de la performance motrice	NON					
Besançon	Santé	Licence PASS	27355	PASS	Mathématiques	NON	46	46	46	1688	
Besançon	Santé	Licence PASS	27354	PASS	Physique-chimie	NON	108	108	108	2142	
Besançon	Santé	Licence PASS	27353	PASS	Sciences pour l'ingénieur	NON	46	46	46	1227	
Besançon	Santé	Licence PASS	27352	PASS	Sciences de la vie	NON	108	108	108	3025	
Besançon	Santé	Licence PASS	27502	PASS	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)	NON	90	90	90	2019	
Besançon	Santé	Licence PASS	32591	PASS	Philosophie	NON	49	49	49	1259	
Besançon	Santé	Licence PASS	27351	PASS	Psychologie	NON	95	95	95	2460	
Besançon	Santé	Licence PASS	27548	PASS	Droit	NON	51	51	51	1470	
Besançon	SJEPG	Licence LAS	27301	Accès santé	Droit	NON	30	30	30	404	
Besançon	ST	Licence LAS	27295	Accès santé	Mathématiques	NON	18	18	18	352	
Besançon	ST	Licence LAS	27291	Accès santé	Physique, chimie	NON	36	36	36	442	
Besançon	ST	Licence LAS	27293	Accès santé	Sciences de la vie	NON	36	36	36	1041	
Besançon	ST	Licence LAS	27297	Accès santé	Sciences pour l'ingénieur	NON	18	18	18	140	
Besançon	SLHS	Licence LAS	32322	Accès santé	Philosophie	NON	15	15	15	164	
Besançon	SLHS	Licence LAS	27299	Accès santé	Psychologie	NON	45	45	45	1195	
Besançon	STAPS	Licence LAS	27289	Accès santé	STAPS	NON	60	60	60	1332	
Montbéliard	STAPS	DEUST	21201	Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles	Activités physiques pour tous (éducateur sportif)	OUI	22	20	20	382	
Montbéliard	STAPS	DEUST	27826	Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles	Activités Aquatiques	OUI	11	10	10	40	
Besançon	SANTE	DE	35361	Psychomotricien		OUI	16	15	17	371	
Besançon	SANTE	DE	35360	Ergothérapeute		OUI	20	19	16	230	
Besançon	SANTE	DE	ouverture	Orthoptie		OUI	14	14			
Besançon	SANTE	DE	28048	Orthophonie Besançon		OUI	35	35	35	3141	
Nancy	SANTE	DE	28048	Orthophonie Nancy		OUI	40	40	40		
Strasbourg	SANTE	DE	28048	Orthophonie Strasbourg		OUI	35	35	35		
							5 949	5 127	5 087	48 732	
TOTAL 2024							TOTAL 2024	TOTAL 2023	TOTAL 2023		

CAPACITES 2024 - formations hors plateformes : Parcoursup - Mon Master

FORMATIONS					CAPACITES		CALENDRIER eCandidat					
Site	UFR	formation	Mention	Parcours type (ou <i>parcours pédagogique</i>)	Capacités d'accueil rentrée 2024	Capacités d'accueil session n-1	Date début dépôt des candidatures	Date de fin de dépôt des candidatures	Date de retour des dossiers	Date jury d'admission	Date publication	Date de confirmation
Besançon	SUP-FC	Licence	Administration économique et sociale	<i>Etudes territoriales et politiques - EAD (p.pédagogique) et Administration et gestion des Entreprises - EAD (p.pédagogique)</i>	80	80	02/05/2024	23/09/2024	30/09/2024	27/05/2024 17/06/2024 12/07/2024 26/08/2024 07/10/2024	27/05/2024 17/06/2024 12/07/2024 26/08/2024 07/10/2024	10/10/2024
Besançon	SUP-FC	Licence	Histoire	<i>Administration et gestion des Entreprises - EAD (p.pédagogique)</i>	150	150	02/05/2024	23/09/2024	30/09/2024	27/05/2024 17/06/2024 12/07/2024 26/08/2024 07/10/2024	27/05/2024 17/06/2024 12/07/2024 26/08/2024 07/10/2024	10/10/2024
Besançon	SUP-FC	Licence	Informatique	<i>Histoire - EAD (p.pédagogique)</i>	Fermeture progressive de la licence, ne pourront se réinscrire que les étudiants n'ayant pas terminé leur licence							
Besançon	SUP-FC	Licence	Mathématiques	<i>Informatique - EAD (p.pédagogique)</i>	120	120	02/05/2024	23/09/2024	30/09/2024	27/05/2024 17/06/2024 12/07/2024 26/08/2024 07/10/2024	27/05/2024 17/06/2024 12/07/2024 26/08/2024 07/10/2024	10/10/2024
Besançon	SUP-FC	Licence	Sciences pour l'ingénieur	<i>Mathématiques fondamentales - EAD (p.pédagogique)</i>	20		02/05/2024	23/09/2024	30/09/2024	27/05/2024 17/06/2024 12/07/2024 26/08/2024 07/10/2024	27/05/2024 17/06/2024 12/07/2024 26/08/2024 07/10/2024	10/10/2024